

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 05/06/2026 au 06/07/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire PPE BELLAVISTA
 Demandeur Guillaume GAUDOT
 Adresse Chemin du Lizeron 7 Parcelle N° 2086
 Type de demande Abattage Elagage Taille
 Végétation concernée Arbre isolé Haie Groupe d'arbres / bosquets
 Arbre classé Oui → N° (voir plan de classement des arbres)
 Non
 Essence(s) Eucalyptus Gumi
 Diamètre(s) du tronc 35 cm Hauteur(s) : ≈ 20 m
 Etat sanitaire Bonne santé mais penche dangereusement

Motif de l'abattage /
élagage / taille

Pousse de 3 à 4 m par ans, bois mou, situé dans un coloir à bise. Avec la hauteur il risque de se déraciner. En effet semaine après semaine il penche de plus en plus et menacé de s'arracher si il n'est pas taillé.

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Fabienne Nom GUONGUET
 Adresse Avenue de Lavaux 65, 1009 Pully
 Téléphone 079 526 24 27
 Adresse e-mail fabienne.guonquet@st-lerc.ch

Entreprise mandatée pour les travaux
A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom Guillaume Nom GAUDOT
 Société Design et Concept Végétal SARL
 Adresse Chemin des Liseron 7, 1009 Pully
 Téléphone 079 639 00 21
 Adresse e-mail info@conceptvegetal.ch

Compensation prévue
A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) /
 Essence(s) /
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
 Photos de l'arbre actuel
 Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date 20.05.26 Pully Signature [Signature]